



DOCTRINE SPIRITUELLE

du Séraphique Docteur Saint Bonaventure

Traité des Tentations

IX. QUELQUES TENTATIONS PARTICULIÈRES :

SCRUPULES, ENFLURE, ETC...

LA septième espèce de tentations auxquelles sont sujettes les personnes spirituelles et les âmes contemplatives sont les scrupules, l'enflure, le mépris des autres, le jugement téméraire.

1. Les commençants et les imparfaits doutent souvent si les consolations spirituelles dont ils sont favorisées ne sont pas le fait de leurs propres efforts ou une illusion du démon. Cette tentation est très délicate. Ceux qui en sont importunés sont enclins à abandonner leurs pieux exercices pour se contenter de prières vocales comme présentant plus de sûreté. C'est surtout quand la grâce de la dévotion sensible leur est enlevée qu'ils sont exposés à cette obsession. Ils sont alors en proie à une double peine : soustraction de la douceur spirituelle et inquiétudes sur leur voie.

2. Quatre considérations portent ces âmes à s'enfler d'elles-mêmes. Elles s'imaginent : 1° avoir mérité cette grâce de la dévotion par leurs soins et leurs travaux ; 2° être plus aimées de Dieu que d'autres ; 3° être gratifiées d'un don plus excellent qu'il ne l'est en effet ;